

Shefford, Québec.
Le 6 octobre 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, au 245 chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 6 octobre 2015.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Johanne Boisvert, Denise Papineau, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Gougeon.

MOMENT DE SILENCE

2015-10-137

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'ouvrir la présente séance.

2015-10-138

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 12 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 4.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 4.2 Sujets particuliers :
5. Sujets intéressant la réglementation et les permis

- 5.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis
- 5.2 Sujets particuliers :
 - 5.2.1 Projets conformes au PIIA
- 6. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 6.1.1 Protection policière
 - 6.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Embauche de pompiers et premiers répondants
 - 6.2.2 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 7. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 7.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 7.2 Sujets particuliers :
- 8. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 8.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 8.2 Sujets particuliers :
 - 8.2.1 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Amélioration des chemins Clark Hill, des rues de la Roseraie, Boisvert, Bourque, des Chênes, Jean-Claude, Laflamme, Noble, Paquette, Potvin, Poulin et Schmuck – Circonscription électorale de Brome-Missisquoi\Dossier n° 00023520-1 – 47035(16) – 2014-07-31-21
- 9. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 9.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 9.2 Sujets particuliers :
- 10. Sujets intéressant les communications
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les communications

- 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 11.2 Sujets particuliers :
 - 11.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 11.2.2 Demande aux fins de rétablir le volet 4 (entretien de la Route verte) du programme Véloce II
 - 11.2.3 Acquisition – Partie du lot n° 3 398 183
 - 11.2.4 Acquisition – Partie du lot n° 2 594 804
 - 11.2.5 Services juridiques pour l'année 2016
 - 11.2.6 Fin de période probatoire – Inspectrice municipale
 - 11.2.7 Demande de soutien et d'appui auprès des ministères pour l'application des règlements municipaux
 - 11.2.8 Avis de motion – Règlement n° 2015-523 concernant la sécurité, la paix et l'ordre et abrogeant le Règlement n° 2009-454 tel qu'amendé
- 12. Autres sujets
 - 12.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 12.2 Sujets particuliers :
- 13. Période de questions
- 14. Adoption du procès-verbal séance tenante
- 15. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2015-10-139

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projet de construction de bâtiment principal :

1. Mathieu Desrosiers et Geneviève Doucet présentent une demande de permis (construction neuve) pour le **76, chemin du Lac**;
2. Jean-Charles Lajoie présente une demande de permis (construction neuve) pour le **208, rue Grand-Royal Est**;

Projet d'agrandissement du bâtiment principal :

3. Frédéric Simard et Anny Lapierre présentent une demande de permis (agrandissement du bâtiment principal) pour le **107, rue du Geai-Bleu Est**;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation de tous les projets, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*. »

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter les projets numéros 1 à 3 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
 1. PROTECTION POLICIÈRE
 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

2015-10-140

EMBAUCHE DE POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'embauche, à titre de pompiers et premiers répondants pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Shefford, des personnes suivantes :

- Monsieur Jean Robert Champoux, du 93 chemin Saxby Sud, à Shefford, J2M 1S2;
- Monsieur Jason Lajoie, du 1703 route 241, à Shefford, J2M 1L5;
- Monsieur Guillaume Dubeau, du 224 rue Chrysanthème, à Granby, J2H 0B1; et
- Xavier Robitaille, du 227 rue Savage, à Granby, J2G 4T3.

2015-10-141

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Shefford prévoit la formation de quatre (4) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Haute-Yamaska en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

Et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Haute-Yamaska.

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2015-10-142

SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DES CHEMINS CLARK HILL, DES RUES DE LA ROSERAIE, BOISVERT, BOURQUE, DES CHÊNES, JEAN-CLAUDE, LAFLAMME, NOBLE, PAQUETTE, POTVIN, POULIN ET SCHMUCK – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE BROME-MISSISQUOI \ DOSSIER N° 00023520-1 - 47035(16) – 2014-07-31-21

CONSIDÉRANT QU'une subvention maximale de 25 000 \$ a été accordée à la Municipalité pour les travaux concernant l'amélioration des chemins Clark Hill, des rues de la Roseraie, Boisvert, Bourque, des Chênes, Jean-Claude, Laflamme, Noble, Paquette, Potvin, Poulin et Schmuck suite aux recommandations du député de la circonscription électorale de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention n'est valable que pour l'exercice financier 2015-2016 et qu'en conséquence, les travaux autorisés devront être terminés au plus tard le 12 février 2016, date limite pour soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention n'a pas été utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été octroyée;

CONSIDÉRANT QUE tous les travaux concernant l'amélioration des chemins Clark Hill, des rues de la Roseraie, Boisvert, Bourque, des Chênes, Jean-Claude, Laflamme, Noble, Paquette, Potvin, Poulin et Schmuck ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Clark Hill, des rues de la Roseraie, Boisvert, Bourque, des Chênes, Jean-Claude, Laflamme, Noble, Paquette, Potvin, Poulin et Schmuck pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins et rues susmentionnés dont la gestion

incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Coût total des travaux : 735 387,11 \$, taxes en sus

Nature des travaux : Construction et réfection

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

➤ SUJETS PARTICULIERS :

2015-10-143

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin, APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon, IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20118036 @ n° 20118267 au montant de 947 175,66 \$.

2015-10-144

DEMANDE AUX FINS DE RÉTABLIR LE VOLET 4 (ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE) DU PROGRAMME VÉLOCE II

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte, lors de la signature du *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale*;

ATTENDU QUE le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à

l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 km;
ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur notre réseau cyclable;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;

ATTENDU QUE la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU à l'unanimité de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de rétablir volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte.

De faire parvenir la résolution à M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

De mettre en copie conforme :

- Madame Dominique Vien, ministre du Tourisme
- Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports
- Monsieur François Blais, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- Monsieur Pierre Paradis, député de la circonscription Brome-Missisquoi
- Madame Lucie Lanteigne, Vélo Québec
- Monsieur Réjean Parent, Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ).

2015-10-145

ACQUISITION – PARTIE DU LOT N° 3 398 183

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a convenu, avec les propriétaires du lot n° 3 398 183, d'acquérir une partie de leur lot pour la somme de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de lot à acquérir, d'une superficie approximative de 1540 mètres carrés, vise à régulariser l'emplacement d'une partie du sentier de la Salsepareille faisant partie du réseau de sentiers du Parc écologique Jean-Paul-Forand;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,

ET RÉSOLU unanimement :

D'acquérir une partie du lot n° 3 398 183, d'une superficie approximative de 1540 mètres carrés, pour la somme fixe et finale de 15 000 \$.

De mandater Me Sylvain Lavallée, notaire, pour la réalisation complète de cette transaction, aux frais de la Municipalité.

De mandater Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, pour l'arpentage, l'installation de bornes et l'opération cadastrale de cette partie du lot n° 3 398 183, aux frais de la Municipalité.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document lié à l'acquisition de la partie du lot n° 3 398 183.

2015-10-146

ACQUISITION – PARTIE DU LOT N° 2 594 804

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a convenu, avec le propriétaire du lot n° 2 594 804, d'acquérir une partie de son lot pour la somme de 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de lot à acquérir est d'une superficie approximative de 3500 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU unanimement :

D'acquérir une partie du lot n° 2 594 804, d'une superficie approximative de 3500 mètres carrés, pour la somme fixe et finale de 30 000 \$.

De mandater Me Sylvain Lavallée, notaire, pour la réalisation complète de cette transaction, aux frais de la Municipalité.

De mandater Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, pour l'arpentage, l'installation de bornes et l'opération cadastrale de cette partie du lot n° 2 594 804, aux frais de la Municipalité.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document lié à l'acquisition de la partie du lot n° 2 594 804.

2015-10-147

SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité du Canton de Shefford une offre de services professionnels pour l'année 2016;

ATTENDU que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU unanimement que la Municipalité du Canton de Shefford accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2016.

2015-10-148

FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE – INSPECTRICE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT la résolution n° 2015-03-42 embauchant Madame Marie-Michelle Prévost à titre d'inspectrice municipale à compter du 30 mars 2015;

CONSIDÉRANT que sa période probatoire de six (6) mois a pris fin le 30 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur du Service d'urbanisme et de l'environnement sont à l'effet que Madame Marie-Michelle Prévost rencontre les attentes de l'employeur et qu'elle devrait être considérée comme permanente;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU unanimement de confirmer le statut d'employée permanente de Madame Marie-Michelle Prévost au poste d'inspectrice municipale.

2015-10-149

DEMANDE DE SOUTIEN ET D'APPUI AUPRÈS DES MINISTÈRES POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le pouvoir d'adopter des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont le devoir de faire respecter les règlements municipaux en vigueur sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'application de certains règlements nécessite l'obligation d'obtenir certaines informations détenues par des organismes gouvernementaux tels que la Société de l'assurance automobile du Québec et/ou la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les villes ayant leur propre service de police ont déjà accès à ces informations;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devraient être reconnues au même titre que la Sûreté du Québec et ainsi leur permettre l'accès ou l'échange d'informations jugées nécessaires pour l'émission de constat d'infraction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
Et résolu que demande soit faite auprès des ministères des Affaires municipales et occupation du territoire, de la Justice Québec-Canada et de la Sécurité publique afin qu'ils nous soutiennent, nous appuient et prennent les mesures nécessaires afin que les municipalités soient reconnues et puissent avoir accès à ces informations pour l'application de leurs règlements.
Que la demande d'appui soit envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au député de Brome-Missisquoi Pierre Paradis.

2015-10-150

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2015-523 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 2009-454 TEL QU'AMENDÉ

Mme la conseillère Denise Papineau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'apporter plusieurs modifications au règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre et d'effectuer la refonte complète de ses dispositions dans un souci d'en faciliter sa compréhension.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2015-10-151

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

2015-10-152

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la présente séance à 20 h 06.

Le maire,

La directrice générale et
secrétaire-trésorière,

André Pontbriand

Sylvie Gougeon, gma